

L'aire d'accueil des gens du voyage sera construite à la Croix de Pierre

Le Conseil Municipal du 15 décembre 2008 a adopté à l'unanimité le plan de financement de la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera réalisée dans le courant du premier semestre au débouché du boulevard périphérique nord-ouest sur la D 938 (route du Mans), dans le cadre d'un délaissé de terrain inutilisé situé dans la boucle d'accès, qui vient d'être cédé la Commune pour l'€ symbolique par le Département d'Indre et Loire.

Depuis longtemps, notre équipe avait affirmé sa volonté de se conformer à la loi Besson qui oblige toutes les communes de plus de 5000 habitants à se doter d'un tel équipement. Le lieu en était déterminé mais le retard pris dans le chantier du périphérique a décalé le lancement du projet. C'est chose faite aujourd'hui avec le dépôt auprès des services de l'État du dossier. L'emplacement proposé a été validé pour son accessibilité (proximité des voies de communication), sa localisation près d'un équipement hospitalier (polyclinique de l'Alliance), d'un équipement scolaire (groupe scolaire de Périgourd) et d'un centre commercial (Auchan Equatop).

Le Conseil Municipal a autorisé par ailleurs le lancement de l'appel d'offres pour les travaux dont le montant estimatif est de 650 000 € HT. C'est donc une dépense totale de 837 200 € TTC qu'il faudra inscrire au prochain budget 2009, couverte par une participation de l'État de 182 400 €, un fonds de concours de Tour(s)plus de 40 000 € et une subvention du Conseil Général de 36 600 €. Le solde devra être financé par la Commune.

L'aire d'accueil qui ne sera pas visible des alentours grâce aux merlons paysagés qui la borderont et qui la protégeront du bruit, comportera conformément au schéma départemental 12 emplacements permettant le stationnement de 24 caravanes. Des modules sanitaires seront réalisés ainsi qu'une loge pour la gestion de l'aire qui sera confiée à un prestataire spécialisé, comme dans les autres communes de l'agglomération.

Avec cette réalisation, la communauté des gens du voyage disposera à Saint-Cyr d'une aire d'accueil aux normes et de son côté, la Commune pourra désormais faire appel immédiatement à la force publique en cas de stationnement sauvage, lesquels deviennent totalement interdits.

**Liste Philippe BRIAND et son équipe municipale
Le 16 décembre 2008**